



«Migration piscicole vers l'aval»

La campagne de la FSP débute le 7 mai 2018

Formellement, la Loi sur la protection des eaux est claire : tous les obstacles à la migration doivent être éliminés dans les eaux courantes de Suisse d'ici à 2030. Il reste cependant un fâcheux «mais» : ni le savoir-faire nécessaire, ni des spécialistes appropriés et encore moins l'argent pour ce faire sont à disposition. La Fédération Suisse de Pêche FSP réagit en faisant pression avec la campagne «Migration piscicole vers l'aval» - et sollicite votre contribution.

Vous souvenez-vous encore des images de l'émission «Kassensturz» sur l'atroce agonie des anguilles, qui se tortillent avec la dernière énergie sur le fond du Rhin, alors que des bouts de leurs viscères sortent des plaies béantes infligées à leur corps par les turbines des centrales hydroélectriques ?

Ce genre d'images, nous sommes tous d'accord pour ne plus jamais les revoir ! Mais depuis longtemps, ce ne sont pas "uniquement" les anguilles qui doivent franchir les turbines des centrales hydroélectriques. Pour quasiment tous les poissons migrateurs les turbines des centrales signifient la fin mortelle de leur voyage. C'est pour cette raison que les responsables du WWF, Aqua Viva et du

magazine "Petri Heil", à l'initiative de la Fédération Suisse de Pêche FSP, se sont associés pour lancer une campagne. Avec l'objectif affirmé que la Loi sur la protection des eaux soit enfin mise en œuvre de manière rigoureuse et que la protection des poissons lors de la migration vers l'aval soit améliorée.

Mais de quoi s'agit-il ?

Lors de leurs migrations dans nos rivières et ruisseaux de Suisse, les poissons butent contre plus de 100'000 obstacles artificiels - et parmi ceux-ci figurent aussi plus de 1'000 centrales hydroélectriques. Aujourd'hui, une partie de ces centrales est équipée de dispositifs d'aide à la migration piscicole qui ne permettent ce-

pendant que la migration vers l'amont. Au contraire, lors de leur descente vers l'aval, les poissons suivent la courant principal qui les dirige directement dans les turbines. La plupart des blessures causées par les turbines sont mortelles pour les poissons. Afin d'assainir les plus de 1'000 centrales hydroélectriques comme l'exige la Loi d'ici à 2030 (il ne reste plus que 12 ans !), il manque l'argent nécessaire ainsi que le personnel spécialisé, mais il manque surtout le savoir-faire indispensable pour y parvenir. Par conséquent, la FSP et ses partenaires ont lancé une campagne qui exige un engagement renforcé en faveur de l'assainissement de la libre migration des espèces indigènes de poissons. La pression sera exercée par une pétition afin que les centrales hydroélectriques existantes s'adaptent aux standards écologiques. Cette pétition sera ensuite transmise au Conseil fédéral.

Quels poissons sont concernés ?

Les espèces de poissons migrateurs typiques de la Suisse sont :

- L'anguille, le saumon (mer – eau douce)
- La truite de lac, le gardon (lac - rivière)
- Le hotu, le barbeau, le gardon (rivière – rivière)

Quelles sont les revendications concrètes ?

Sous la houlette de la FSP, cette campagne veut faire en sorte que des solutions favorables à la protection des poissons et à la migration vers l'aval soient conçues, projetées et mises en œuvre plus rapidement sur les grandes installations qui présentent un débit supérieur à 100 mètres cubes par seconde. Les initiateurs posent aux milieux politiques ainsi qu'à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et au Parlement les revendications suivantes :

- L'OFEV s'assure que des mesures d'exploitation (mesures immédiates)

Chaque point sur cette carte désigne un obstacle à la migration.

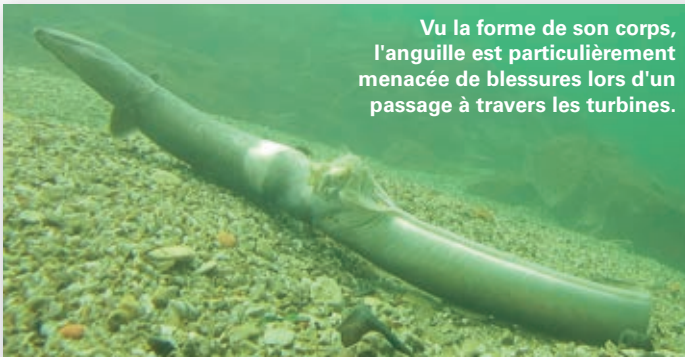


Carte: bafu



Photo: A. Beuchat

La turbine d'une centrale hydroélectrique a été fatale pour cette truite.



Vu la forme de son corps, l'anguille est particulièrement menacée de blessures lors d'un passage à travers les turbines.



Ce QR-Code vous mène directement à la campagne de la FSP.



afin d'améliorer la protection et la migration vers l'aval des poissons sur les grandes centrales hydroélectriques (de plus de 100 mètres cubes par seconde) soient notifiées par les cantons et mises en œuvre par les exploitants.

- L'OFEV prend des mesures afin que la Loi sur la protection des eaux (LEaux) soit mise en œuvre sans délai. Cela signifie que les moyens financiers et en personnel doivent être assurés. Il s'agit concrètement d'investissements dans la recherche et dans des services spécialisés ainsi que le développement de solutions techniques et d'exploitation pour les grandes centrales hydroélectriques. Il faut pour cela développer une vision/stratégie qui définisse comment doivent être abordées les nombreuses exigences durant les décennies à venir.

Qui participe ?

La campagne a été élaborée par la Fédération Suisse de Pêche FSP en étroite collaboration avec les spécialistes du WWF, Aqua Viva et du magazine "Petri Heil". Pour son lancement, les organisations de pêcheurs, de la nature et de l'environnement ainsi que des réseaux régionaux et groupes spécialisés qui soutiennent la pétition pour la migration piscicole seront invités. Les particuliers peuvent également participer en tant que premiers signataires, par exemple comme représentants d'organisations.

Comment pouvez-vous soutenir la campagne ?

Avec 50'000 signatures à obtenir sur Internet (site Web) et dans la rue (formulaire de récolte de signatures), les initiateurs sont conscients qu'ils se sont fixés un objectif très ambitieux. Mais c'est faisable ! Afin de parvenir aux personnes nécessaires, la campagne a besoin d'un large soutien, comme par exemple des Newsletter, des articles dans les journaux, des publications sur les réseaux sociaux ou aussi des envois postaux par les sociétés, etc. Celui qui s'identifie avec les objectifs de la campagne et qui veut y contribuer est cordialement bienvenu ! Annoncez-vous directement auprès de : info@wanderfische.ch.

Où trouver des informations additionnelles ?

Sur le site Internet : www.wanderfische.ch (ou pour nos amis de Suisse Romande sous : www.wanderfische.ch/fr) vous trouverez toutes les informations importantes et vous pourrez vous annoncer directement pour obtenir la Newsletter gratuite et - aussi toujours le bienvenu, car urgemment nécessaire - faire un don. Dans tous les cas vous serez les premiers informés sur les nouveautés. Nous débiterons notre pétition "en ligne" dès le 7 mai à la même adresse, pour laquelle nous vous prions instamment de vous engager. Signez-là personnellement et incitez tous vos amis et connaissances à en faire de même ! Merci.

Agenda FSP

16.6.2018
Assemblée des délégués FSP
Frutigen (BE)

3.11.2018
ARGEFA-séminaire sur
la problématique du
repeuplement avec
des truites arc-en-ciel.
Suisse orientale
Organisation : FSP

Mentions légales

Fédération Suisse de Pêche FSP
Rédaction/production: Kurt Bischof
Case postale 141, 6281 Hochdorf
kurt.bischof@bischofmeier.ch
Téléphone 041 914 70 10
Fax 041 914 70 11



www.sfv-fsp.ch